

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2026-097 **« COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »**

L'an 2026, le jeudi 7 mai, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 30 avril 2026 - Secrétaire de séance : Marcel JACQUIN

Nombre de membres en exercice : 85 - Nombre de présents : 71 - Nombre de pouvoirs : 9 - Nombre de votants : 80

Étaient présents et ont pris part au vote : Daniel FABRE, Daniel GUEUR (à partir de la délibération n°2026-077), Aurélie PETIT, Christian de BOISSIEU, Marie-Christine SEYTIER, Jean-Marc RIGAUD, Stéphanie PARIS, Sylvie SONNERY, Jean-Pierre BLANC, Rémi CHRISTIN, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Élodie WIMMER, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Frédéric PELLEGRIN-ROMECCIO, Éric MAITRE, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Serge MERLE, Sylvaine SELLY, Jean-Louis GUYADER, Clément TARPIN-LYONNET, Estelle GROSCLAUDE, Émilie LAGRUT, Serge GOMES, Gérard BROCHIER, Joël MATHY, François COUROUBLE, Alexandre NANCHI, Roseline PIRET, Yann GOAZIOU, Walter COSENZA, Jérôme GANDON, Patrice MARTIN, Lionel KLINGLER, Emmanuel GINET, Alexandre JOUX, Jean-Pierre GAGNE, Danielle BERRODIER, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Élisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Frédéric TOSEL, Patricia PONCEBLANC, Samir HABI (jusqu'à la délibération n°2026-077), Franck VOLLAT, René GOUHIER, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Fabien THOMAZET, Valérie CAUWET DELBARRE, Pascal COLLIGNON, Lionel CHAPPELLAZ, Franck CHAPITEAU, Patrick PARPETTE, Yves VENÇON, Marie-Françoise PICOLO, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO (jusqu'à la délibération n°2026-098), Pascal VETTARD, Ludovic SCOBRY, Morgan CORNEFERT, Gaël ALLAIN (à partir de la délibération n°2026-073), Estelle BARBARIN, Cécile VIGIER, Philippe BERTRON, Nathalie NOUET, Éric BEAUFORT.

Étaient excusés et ont donné pouvoir : Liliane FALCON (à Christian de BOISSIEU), Philippe BROYER (à Daniel FABRE), Claire ANDRÉ (à Lionel CHAPPELLAZ), Françoise GARIBIAN (à Estelle BARBARIN), Alexia MACREZ (à Alexandre NANCHI), Régine GIROUD (à Jean-Alex PELLETIER), Florence RIESSER (à Émilie LAGRUT), Patrick MILLET (à Marcel JACQUIN), Françoise VEYSSET-RABILLOUD (à Nathalie MICOLAS).

Étaient excusés et suppléés : Mireille MARTINEZ (par Sylvaine SELLY), Emmanuel SIMONNET (par René GOUHIER), Béatrice DALMAZ (par Patrick PARPETTE), Pascale VERSAUD (par Ludovic SCOBRY).

Étaient excusés : Serge GARDIEN, Éric GAILLARD.

Étaient absentes : Marine PELISSIER, Claire RAMONDOT.

Objet : Désignation d'un représentant à l'Agence Auvergne Rhône-Alpes Entreprises

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2121-21 et L. 5211-1 relatifs au fonctionnement des organes délibérants des EPCI ;

VU les statuts de la CCPA ;

VU les statuts de l'agence de développement économique régionale ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 27 avril 2026 ;

M. Jean-Louis GUYADER, président de la communauté de communes, indique que l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises est une agence de développement économique régionale, créée par la Région, en lien avec les EPCI et les Départements.

Elle se déploie sur l'ensemble du territoire de la Région à travers onze antennes départementales, dont celle de l'Ain localisée à Bourg-en-Bresse.

L'antenne de l'Ain accompagne les entreprises industrielles et de service à l'industrie, dans leurs projets de développement et d'implantation. Elle répond aux besoins des entreprises sur les 5 métiers de l'agence : développement économique, innovation, Europe et international, optimisation des ressources humaines, et implantation d'entreprises.

.../...

La gouvernance de l'Agence est composée entre autres d'une Assemblée Générale : organe de représentation de tous les adhérents, acteurs du développement économique de la région, structurée en 7 collèges. La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain fait partie du collège n°6 des EPCI.

De plus, sur chacun des territoires, un Comité de Développement Territorial (CDT) a été créé. Il est en charge de la gouvernance de son antenne, c'est-à-dire de cibler des actions spécifiques au territoire, dans le cadre de la feuille de route de l'Agence décidée par le Conseil de Surveillance.

Il convient de désigner un représentant de la CCPA pour participer à l'assemblée générale annuelle d'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises et aux comités locaux le cas échéant.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉSIGNE M. Daniel FABRE, comme représentant de la CCPA au sein des instances de l'agence et M. Jean-Louis GUYADER comme représentant suppléant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 13 MAI 2026

Publiée le 13 MAI 2026

Le Président, Jean-Louis GUYADER

**Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN**

